



510ème séance plénière

PC Journal No 510, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 610
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DE LA CONFERENCE DE L'OSCE SUR
LA TOLERANCE ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME,
LA XENOPHOBIE ET LA DISCRIMINATION

(Bruxelles, 13 et 14 septembre 2004)

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la Conférence
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débat dans le cadre de séances plénières et d'ateliers
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture de la Conférence

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. La Conférence s'ouvrira à Bruxelles le lundi 13 septembre 2004 et s'achèvera le mardi 14 septembre 2004. Le Gouvernement belge accueillera la Conférence au Centre d'exposition de Bruxelles (Heysel).
2. Les séances plénières et les ateliers seront tous publics.
3. Le règlement intérieur et les méthodes de travail habituelles de l'OSCE seront suivis pour la Conférence.
4. Les débats des séances plénières seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Ouverture : dialogue et partenariats en faveur de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuelle

- Présentation du problème du racisme, de la xénophobie et de la discrimination ainsi que de ses manifestations dans l'ensemble de la région de l'OSCE ;
- Importance particulière du dialogue et des partenariats en faveur de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuelle pour combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination ;
- Examen et détermination des mesures concrètes que l'OSCE et les Etats participants pourraient prendre pour combattre les attitudes racistes, xénophobes et discriminatoires

Séance 1 : Mécanismes législatifs et institutionnels et action gouvernementale, y compris l'application des lois

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Comment les gouvernements peuvent-ils veiller à ce que leurs lois et politiques ne soient pas discriminatoires et comment peuvent-ils prévenir les manifestations de discrimination ?
- Mécanismes institutionnels propres à favoriser le dialogue et les partenariats, tant entre les différentes composantes d'une société qu'entre ces composantes et leurs autorités ;
- Etat de l'application et du suivi de la décision ministérielle de Maastricht sur la tolérance et la non-discrimination.

Séance 2 : Rôle des gouvernements et de la société civile dans la promotion de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuelle, en particulier par le biais d'un dialogue et de partenariats interconfessionnels et interculturels

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Rôle des gouvernements, des dirigeants politiques et des groupes représentant différentes confessions et cultures dans la promotion du dialogue et des partenariats interconfessionnels et interculturels ;
- Modèles possibles pour le dialogue et les partenariats aux niveaux national et local aux fins de la promotion de la tolérance, du respect et de la compréhension mutuelle entre les communautés religieuses, les groupes représentant différentes cultures et les pouvoirs publics ;
- Comment les gouvernements peuvent-ils veiller à ce que leurs politiques ne créent pas de discrimination à l'égard de communautés religieuses et tenir compte comme il convient des croyances religieuses minoritaires ?

- Différentes conséquences de la démarche de l'intégration par rapport à celle de l'assimilation des diverses communautés religieuses et/ou des gens de cultures différentes dans la société.

Séance 3 : Lutte contre la discrimination à l'égard des travailleurs migrants et facilitation de leur intégration dans les sociétés au sein desquelles ils résident légalement

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Rôles des gouvernements, des parlements, des partis politiques et de la société civile dans la lutte contre l'intolérance à l'égard des travailleurs migrants ;
- Que peuvent faire les Etats participants pour favoriser le respect de la diversité et offrir un soutien et des possibilités aux travailleurs migrants résidant légalement sur leur territoire en vue de faciliter leur intégration dans la société ?
- Comment trouver un juste équilibre entre la responsabilité qu'ont les communautés migrantes de respecter les normes sociales et juridiques de leurs nouveaux pays de résidence et celle qu'ont les pays d'accueil d'aider à les intégrer dans leur cadre juridique et social ?

Séance 4 : Promotion de la tolérance, du respect de la diversité et de la non-discrimination à travers l'enseignement et les médias, en particulier chez la jeune génération

Les sujets traités pourront être notamment les suivants :

- Incorporation de la tolérance et de la sensibilisation aux croyances et cultures différentes dans les programmes d'enseignement existants ;
- Les médias, y compris Internet, en tant qu'outils pour promouvoir la tolérance, réagir à la propagande raciste, xénophobe et antisémite et prévenir les crimes de haine en s'attaquant aux préjugés et en combattant l'ignorance et l'incompréhension ;
- Accroissement de la coopération entre les médias et les établissements d'enseignement en vue de mener des campagnes d'éducation multiformes en direction des jeunes

Clôture : conclusions

Conclusions et recommandations.

- 5 Les séances plénières se dérouleront conformément au programme de travail ci-après :

PROGRAMME DE TRAVAIL

	Lundi 13 septembre 2004	Mardi 14 septembre 2004
Matin	Séance d'ouverture Séance 1	Séance 4 Séance de clôture
Après-midi	Séance 2 Séance 3	